

PROTOCOLE D'ACCORD

合作协议

ENTRE

LA GENERALE DES CARRIERES ET DES MINES S.A.

刚果国家矿业公司

ET

与

C.N.M.C. CONGO COMPAGNIE MINIERE SARL

中国有色刚果矿业有限公司

RELATIF

关于

**AU FINANCEMENT PAR C.N.M.C. DE LA CONSTRUCTION D'UNE USINE
METALLURGIQUE A KAMBOVE POUR GECAMINES S.A.**

投资为GCM在KAMBOVE建冶炼厂项目

N° 1542/12620/SG/GC/2015

Mai 2015

Protocole d'Accord

合作协议

Entre :

La Générale des Carrières et des Mines, société anonyme unipersonnelle avec Conseil d'Administration, en abrégé « **Gécamines S.A.** », en sigle « **GCM S.A.** », au capital social de 2.401.500.000.000 CDF, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lubumbashi sous le n° CD/LSHI/RCCM/14-B-1678, Numéro d'Identification Nationale 6-193-A01000M et Numéro Impôt AO70114F, et ayant son siège social au n° 419, Boulevard Kamanyola, à Lubumbashi, Commune de Lubumbashi, Ville de Lubumbashi, Province du Katanga, République Démocratique du Congo, « RDC », représentée aux fins des présentes par Monsieur **Jacques Kamenga Tshimuanga**, Directeur Général a.i., et Monsieur **Ngele Masudi**, Secrétaire Général, ci-après dénommée « **GECAMINES** », d'une part ;

刚果国家矿业公司, 简称Gecamines,或缩写为GCM S.A.公司, 代表人代总经理, 秘书长 ;

et

C.N.M.C. Congo Compagnie Minière Sprl, société à responsabilité limitée, en sigle « **C.N.M.C SARL** », immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lubumbashi sous le n° CD/L'SHI/RCCM/14-B-3620, et ayant son siège social au n° 2, avenue Basoko, Commune Lubumbashi, à Lubumbashi, République Démocratique du Congo, représentée aux fins des présentes par Monsieur **Tao Xingbu**, Président, ci-après dénommée « **C.N.M.C.** », d'autre part ;

中国有色刚果矿业公司, 缩写为CNMC公司, 董事长陶星虎 ;

ci-après dénommées conjointement « Parties » et individuellement « Partie » ;
以下复数为双方, 单数为一方 ;

PREAMBULE

- A. Attendu que GECAMINES a approché C.N.M.C en vue d'obtenir un financement relatif à la construction d'une usine métallurgique à Kambove ;
GCM邀请CNMC作为投资伙伴, 参与在KAMBOVE建设冶炼厂 ;
- B. Attendu que C.N.M.C. souhaite examiner la faisabilité de cette construction et déterminer la hauteur du financement de ce projet ;
CNMC希望进行尽职调查确定此项目的最高投资额 ;
- C. Attendu que C.N.M.C. propose que le financement d'une telle construction au profit de GECAMINES se fera selon le contrat de type « Build, Operate and Transfer », (B.O.T) ;
- D. Attendu que les Parties souhaitent aussi engager des négociations dans le cadre du B.O.T..

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

具体协议如下：

Article 1

Le présent protocole d'accord, (ci-après dénommé « Protocole d'Accord »), a pour objet de définir les modalités de collaboration entre GECAMINES et C.N.M.C. pour un financement en vue de construire une usine métallurgique à Kambove ayant la capacité de produire 25.000 tCu par an.

第一条：

此协议是GCM与CNMC友好协商后确定，由CNMC投资在KAMBOVE建立冶炼厂，年产2.5万吨铜。

Article 2

Dès la signature du Protocole d'Accord, C.N.M.C. enverra ses techniciens pour faire une évaluation générale d'une nouvelle usine métallurgique, déterminer le site d'implantation et la hauteur du financement de la construction de cette usine.

C.N.M.C. a le droit exclusif de mener les investigations nécessaires pour la réalisation du projet.

En ce qui concerne les ressources minérales visées, il s'agit de celles du polygone couvrant au moins les gisements de Kamfundwa, de M'sesa et de Kambove Ouest dont les ressources inférées sont estimées à au moins 600.000 tCu.

Le travail d'audit géologique et d'évaluation des besoins du Projet se fera en collaboration avec des techniciens de GECAMINES qui seront désignés à cet effet par cette dernière.

第二条：

签订此协议后，CNMC公司派技术人员到现场评估冶炼厂项目，确认厂址，以及建厂最高投资额。

CNMC有权利终止此项目的尽职调查。

关于KANFUNDWA,KAMBOVE西部矿脉矿石储量,预计储量有600 000吨铜金属。

项目的评估和地质调查都应与GCM技术人员共同完成。

Article 3

3.1. GECAMINES propose, au titre de remboursement, de payer à C.N.M.C. un certain pourcentage à convenir sur le bénéfice qui sera issu de la production de l'usine.

GECAMINES pourra proposer au titre de garantie de remboursement un gisement qui sera retenu de commun accord.

3.2. C.N.M.C. propose une autre alternative qui serait celle de recourir au B.O.T. (Build-Operate-Transfer). Dans ce cas, le contrat définitif portera sur les points fondamentaux suivants :

- pour C.N.M.C., l'obligation relative à la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance ainsi que le montage financier ;

7



- pour GECAMINES, l'obligation de rémunérer le service qui lui est fourni, au travers d'un tarif couvrant l'activité de l'exploitation de l'usine ainsi que l'amortissement des capitaux engagés ;
- l'usine sera transférée à GECAMINES au terme du contrat B.O.T. d'une durée de 15 à 20 ans ainsi que l'expertise technique et le savoir-faire.

第三条 :

GCM提议偿还CNMC融资方式, 工厂建成后, 利润中的一定比例来还款。

GCM还提议, 资源换项目, GCM抵押矿权, 建成后, 转给对方。

CNMC提议也可采用BOT方式合作, 未来双方将要讨论如下问题:

CNMC投资设计工厂, 建设工厂, 并运营工厂;

GCM需要偿还所有费用包括设计, 建设, 运营工厂等;

在15-20年后,工厂转给GCM,同时向GCM开放工厂运营涉及的技术问题。

Article 4

Une équipe de C.N.M.C. rencontrera une équipe de GECAMINES pour discuter sur le projet et déterminer les paramètres à intégrer dans un contrat définitif. Cette équipe aura 3 (trois) mois pour remettre ses conclusions aux 2 (deux) parties.

Au cas où les conclusions de ces 2 (deux) équipes seraient acceptables, il sera signé un contrat définitif.

第四条 :

GCM与CNMC组建工作组共同推进项目, 双方组建工作组有效期三个月。

如在工作组确认方案后, 双方将签订项目确定合同。

Article 5

Toute notification ou autre communication devant être donnée en vertu du Protocole d'Accord, doit l'être par écrit et doit être remise personnellement ou envoyée par courrier affranchi de première classe ou par livraison enregistrée ou par messagerie commerciale, à la Partie requise pour recevoir la notification ou communication à son adresse figurant ci-dessous :

Pour GECAMINES S.A. :

A l'attention de Monsieur le Directeur Général
419, boulevard Kamanyola
B.P. 450 – LUBUMBASHI
République Démocratique du Congo

Pour C.N.M.C. Congo Compagnie Minière SARL :

A l'attention de Monsieur le Président
2, avenue Basoko
Commune Lubumbashi
Lubumbashi
République Démocratique du Congo

ou telle que spécifiquement indiquée par la Partie concernée par une notification écrite à l'autre Partie.

第五条：

双方在合同期间，任何信息交流，包括技术文件，资料，以及相关发票，票据等文件，需要按照如下地址投送，并附上文件签收单，以确定对方收到：

GCM地址。

CNMC地址。

双方传送的文件中，如一方提出文件需要公证，另一方应同意公证文件。

Article 6

Le présent Protocole d'Accord entre en vigueur à la date de sa signature pour une durée de 3 (trois) mois, renouvelable pour une seconde période de 3 (trois) mois après accord des Parties.

第六条：

本合同有效期3个月，可以延期1次合同（3个月）。


Ainsi fait à Lubumbashi, le 21/05/2015, en deux originaux, chacune des Parties reconnaissant avoir retenu le sien.

合同一式两份，双方各持一份。

Pour LA GENERALE DES CARRIERES ET DES MINES S.A.

刚果国家矿业公司

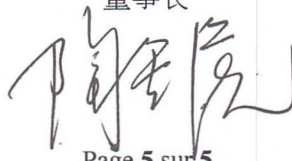

Ngele Masudi
Secrétaire Général 秘书长


Jacques Kamenga Tshimuanga
Directeur Général a.i. 代总经理

Pour C.N.M.C. CONGO COMPAGNIE MINIERE SARL

中国有色刚果矿业公司

Tao Xingbu
Président
董事长



Page 5 sur 5

Protocole d'accord n° 1542/12620/SG/GC/2015